

# Le monument de La Fayette à Rochefort

► Alain Dalançon

**E**n voyant la photo de ce monument dédié à La Fayette, dont on parle beaucoup dans leur cité depuis quelques années avec le chantier puis le départ de *l'Hermione*, les Rochefortais pourront hésiter entre ignorance et blague. Pourtant ce monument existe bien, depuis 80 ans, à deux pas du centre-ville, à Rochefort... mais en Belgique.

Grâce au Cercle Culturel et Historique de cette ville wallonne<sup>1</sup>, nous avons pu reconstituer les circonstances et les débats houleux qu'entraînèrent en 1934, à l'occasion du centenaire de la mort de La Fayette, l'édification de ce monument. Ils montrent que ce personnage, un des plus controversés de notre histoire nationale, ne le fut pas seulement en France – et le demeure<sup>2</sup> – mais également chez nos voisins belges, pour des raisons similaires mais aussi différentes.

Comme pour d'autres grands hommes, la place de La Fayette dans la mémoire nationale<sup>3</sup>, a longtemps fait débat et continue de le faire. Loin de nous de vouloir trancher dans un débat plus que séculaire, qui n'est pas seulement historiographique. Nous voulons seulement informer nos lecteurs sur la curieuse coïncidence révélée par l'existence de ce monument dans une ville homonyme de la nôtre. À partir de là, nous essaierons

de comprendre l'absence d'un monument ou d'une plaque à la mémoire du célèbre marquis à Rochefort, mais la présence d'une rue. Ce qui nécessite d'évaluer historiquement la place laissée par La Fayette dans la mémoire collective rochefortaise jusqu'à l'époque contemporaine proche. Avant que ne soit fondée en 1992 l'association « La Fayette-Hermione », promotrice de la reconstruction de la fameuse frégate, et que ne soit baptisé « La Fayette » le nouveau collège prenant la succession du collège Zola.

Le monument trône à Rochefort à un carrefour, sur la place La Fayette, anciennement appelée place du Noyer, à l'ombre dudit noyer. C'est une sorte de stèle en pierre, bien dans le style architectural des années trente, entourée d'un parterre de bégonias nains (fleur rochefortaise par excellence), dans laquelle est enchâssée une effigie en bronze du marquis, réalisée par Marcel Collet ; elle surmonte une grande inscription à la gloire du défenseur de la Liberté, commémorant son arrestation par les Autrichiens, le 19 octobre 1792. D'après la tradition, le général fuyant la France aurait en effet été intercepté dans cette ville, rue Jacquet, en face de l'entrée du château comtal, à l'hôtel du Pélican<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> La société savante de Rochefort, ville francophone de Belgique de 12 500 habitants, située en Région wallonne, dans la province de Namur, aux confins de la Famenne, de la Calestienne et de l'Ardenne.

<sup>2</sup> En 2007, l'historien Jean-Noël Jeanneney, président de la Mission pour le bicentenaire de la Révolution en 1989, s'opposa au projet de transférer les restes de La Fayette au Panthéon – projet lancé en 1989 par un ensemble de personnalités politiques de droite et de gauche et repris par Bernard Kouchner et le président Nicolas Sarkozy –, dans une tribune libre publiée dans *Le Monde* du

8/11/2007, et intitulée « La Fayette au Panthéon ? Holà ! ». Il s'attira des répliques cinglantes de Pierre Bercis, président de « Nouveaux Droits de l'Homme » et de Gonzague Saint-Bris, auteur d'une biographie de Lafayette (Folio, éd. revue et augmentée en 2006), favorables à ce transfert.

<sup>3</sup> Voir la remarquable étude d'Antoine Vallauri, *La Fayette dans la mémoire collective nationale*, mémoire de séminaire 4e année, IEP de Lyon, dir. Bruno Benoît, 2011.

<sup>4</sup> En réalité, plus sûrement en bordure du plateau de Lamsoul, sur le « Chemin neuf » ; François Crépin cite la « Croix-Saint-Jean ».



### Un personnage historique controversé,

Dans sa biographie (*La Fayette*, Fayard), publiée en 1989 à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, Etienne Taillemite le souligne dans son avant-propos : « Plus de 150 ans après sa mort, La Fayette demeure, comme il le fut pendant toute sa vie, un personnage controversé. Rarement homme public attirera une telle adulation des uns, une telle haine des autres. S'il fut à la fois le plus populaire et le plus détesté de ses contemporains, il semble que, dans la mémoire collective, les ombres ont presque disparu pour ne laisser place qu'à des souvenirs lumineux. » Et c'est pour ces raisons que l'auteur dit avoir entrepris son travail historique, afin de faire un bilan, qui lui paraît en conclusion très positif.

Il va jusqu'à définir le « lafayettisme » fondé sur le « zèle constant pour la liberté » et le souci « permanent de l'ordre légal », et il termine son livre ainsi : « Toujours fidèle à ses idées de jeunesse, toujours apôtre de la défense des opprimés, toujours prêt à partir en croisade contre les despotismes, La Fayette, s'il a manqué beaucoup de choses dans sa vie, s'il fut plus souvent dupe et perdant, a réussi cette chevauchée dans les siècles à venir que lui prédisait l'anonyme de la Fédération. »

### aujourd'hui souvent réhabilité

D'autres auteurs ont abondé dans le même sens. Tout récemment, Bernard Vincent, spécialiste d'histoire et de civilisation américaine, vient de publier (*Lafayette*, Folio, 2014) un petit livre partant de la « différence abyssale » entre sa formidable renommée aux USA et le peu de cas qu'on fait de lui en France. L'auteur conclut : « Ce qui distingue Lafayette, homme taillé pour l'histoire plus que pour la politique, c'est d'avoir su incarner, aux yeux du monde – et en bloc –, une belle image de la France et une belle image de l'Amérique. » On sort alors du registre de l'histoire proprement dite du personnage pour aborder celle de sa mémoire et de sa légende.

## L'arrestation du 19 août 1792

C'est l'événement qui confirma, à n'en pas douter, le plus grave reproche de « traître à la Nation » que firent ses adversaires à l'ancien général en chef de l'armée française du Nord et qui pèse toujours comme une macule sur sa mémoire. Pour ses défenseurs, c'est au contraire la preuve de son attachement indéfectible à la Liberté dans son combat contre la tyrannie jacobine et celle des souverains autrichien et prussien qui le persécutèrent. Rappelons le contexte et les circonstances de cette arrestation en nous appuyant sur une bibliographie variée<sup>5</sup>. Pour comprendre, il est nécessaire de revenir un peu en arrière, sans reprendre toute la déjà longue histoire de Marie Joseph Paul Yves Roch Gilbert du Motier, marquis de La Fayette.



Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, La Fayette prête serment sur l'autel de la Patrie. Huile sur toile, anonyme, Musée Carnavalet

## Le patriote adulé, épris de liberté

Après avoir été sacré « Héros des deux mondes » à son retour des États-Unis d'Amérique, où il avait soutenu l'indépendance de la jeune démocratie et combattu pour elle dans sa guerre victorieuse contre l'Angleterre, il fut l'idole des

Parisiens au début de la Révolution française de 1789. On vit en celui qui fut l'auteur d'un projet de déclaration des Droits le 12 juillet, fut proclamé chef de la Garde nationale le 15, et donna l'ordre de détruire la Bastille le 16, le « fils aîné de la Liberté », « un vrai patriote, défenseur intrépide des droits du peuple, fidèle et incorruptible citoyen ».

Ce jeune aristocrate né en 1757, ambitieux, franc-maçon, épris des idées des Lumières, cofondateur de la Société des Amis des Noirs, avait en effet été un acteur très en vue de la révolution des institutions, mais en préservant la monarchie. L'apogée de sa gloire se situe lors de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790. Le chef de la Garde nationale parut avec éclat dans une mise en scène grandiose sur le Champ-de-Mars, caracolant sur son cheval blanc, à la tête d'une députation de 18 000 gardes nationaux, entouré d'un nombreux état-major, pour venir, sur l'autel de la Patrie, prêter serment de fidélité à la nation, à la loi, au roi et à la nouvelle constitution, avant que le Roi lui-même ne jure fidélité à la constitution décrétée par l'Assemblée nationale. Georges Lefebvre a pu parler de « L'année La Fayette »<sup>6</sup>. Et François Furet dire que cette année fut celle du « règne d'une société des Lumières formée par toute l'évolution culturelle du siècle [...] où communient noblesse libérale et bourgeoisie arrivée »<sup>7</sup>.

## Clore la Révolution

Mais La Fayette refusa de s'inscrire dans la poursuite du processus révolutionnaire que Lefebvre appela « la seconde révolution » et que François Furet et Denis Richet qualifièrent de « dérapage ». Phase qui conduisit, après la fuite du Roi et son arrestation à Varennes (21 juin 1791) puis la déclaration de guerre au roi de Bohême et de Moravie (20 avril 1792), à la chute de la monarchie et à l'instauration de la République. Un an après son triomphe du 14 juillet 1790, son étoile commença à pâlir lorsque, à la demande de l'Assemblée et du maire de Paris, La Fayette fit tirer sur les pétitionnaires réclamant « un nouveau pouvoir constituant ». Au lendemain de cette « fusillade du Champ-de-Mars » qui laissa au moins 50 morts parmi les manifestants, Marat lança une campagne de presse contre « l'infâme Motier ». Après la mise en place de la nouvelle

<sup>5</sup> L'histoire de la Révolution française continue de diviser, bien au-delà du cercle de la communauté scientifique des historiens. Nous nous référons à la fois au courant historien républicain et marxiste (Mathiez, Lefebvre, Soboul, Vovelle) mais aussi à François Furet et à d'autres ouvrages plus récents.

<sup>6</sup> Georges Lefebvre, *La Révolution française*, PUF, 3<sup>e</sup> éd. 1963, titre son chapitre IV du livre III, p. 154-162.

<sup>7</sup> François Furet, *La Révolution, 1770-1814*, Hachette, éd. Pluriel, 1988, p. 148.

Assemblée Législative, le 16 décembre 1791, La Fayette se situa parmi ceux qui avaient la ferme intention de clore la révolution.

### La « conduite ambiguë » d'un général

La guerre déclarée à l'Autriche au printemps 1792 joua comme un accélérateur des oppositions politiques et des exaspérations sociales. Elle fut voulue par tous, mais dans la plus grande équivoque. Le Roi misait sur la victoire de l'Autriche qui lui aurait permis de retrouver la plénitude de ses pouvoirs ; les Brissotins (appelés plus tard Girondins), qui étaient majoritaires au Club des Jacobins et dans la nouvelle assemblée, entendaient affirmer aux yeux de l'Europe des souverains le caractère de nation libre de la France, démasquer le roi et les traîtres et créer ainsi une dynamique nationale mettant fin aux clivages intérieurs. Quant à La Fayette, « il rêvait d'une guerre victorieuse qui le placerait dans un rôle éminent »<sup>8</sup>. Après avoir résigné ses pouvoirs de chef de la Garde nationale en octobre 1791, il avait échoué à la conquête de l'Hôtel de ville de Paris puis avait été investi du commandement de l'armée du Centre, à la frontière de l'Est.

Avec des troupes réduites, non-aguerries, mal commandées, désorganisées par l'émigration de la moitié de leurs officiers, les armées révolutionnaires connurent d'abord une série de revers dans le Nord. Les généraux, réunis à Valenciennes le 19 mai 1792, malgré les ordres du ministère, déclarèrent l'offensive impossible et conseillèrent au roi la paix immédiate. La Fayette, qui n'avait guère bougé sur les Ardennes, mais qui était ulcéré par les échecs militaires, se déclara prêt à marcher sur Paris pour disperser les Jacobins et réviser la constitution. Il avait l'ambition de sauver une nouvelle fois<sup>9</sup> le roi et la monarchie constitutionnelle, y compris contre sa propre volonté<sup>10</sup>. Sa « conduite ambiguë » attira alors les plus vives craintes des Parisiens : c'était « la preuve du "complot aristocratique" et de son infiltration jusque'au cœur de la révolution elle-même.<sup>11</sup> »

Sur fond de dépréciation de la monnaie, de hausse des prix, de troubles de subsistances, la défaite engendrait la mobilisation des sections, des clubs et sociétés populaires. Sous cette poussée,



Lafayette au Champ de Mars ordonne de tirer sur le peuple, gravure, Ary Scheffer, 1807



La Fayette en uniforme de lieutenant général en 1792, peint par Joseph-Désiré Court en 1834. Musée national de Versailles

l'Assemblée vota une série de décrets (déportation des prêtres réfractaires, dissolution de la garde du roi, formation d'un camp de 20 000 gardes nationaux pour protéger Paris de l'invasion et de toute tentative des généraux factieux), auxquels le roi

<sup>8</sup> Michel Vovelle, *La Révolution française 1789-1799*, A. Colin, 1992, p. 26.

<sup>9</sup> Après les journées des 5 et 6 octobre 1789 et après l'arrestation de Varennes.

<sup>10</sup> Le roi et la reine n'avaient aucune confiance en lui ; Marie-Antoinette aurait dit à la fin de l'année 1791 : « Je sais bien que M. de La Fayette nous protège. Mais qui nous protégera de M. de La Fayette? »

<sup>11</sup> F. Furet, *op. cit.*, p. 192.

opposa son veto constitutionnel. Et le 13 juin, il renvoya les ministres brissotins pour les remplacer par des Feuillants. La Fayette écrivit alors de son camp de Maubeuge une lettre à l'Assemblée, le 16 juin, déclarant « la constitution menacée par les factieux de l'intérieur autant que par les ennemis du dehors » et adjurant la Législative de rétablir l'égalité civile et la liberté religieuse sur leurs véritables bases, de faire respecter l'intégrité du pouvoir royal, et d'anéantir le régime des organisateurs des clubs et des sociétés secrètes. Une lettre fort mal appréciée par la majorité de la représentation nationale, dont l'auteur ne connut les effets qu'au lendemain de la journée du 20 juin 1792.



Louis XVI coiffé du bonnet rouge, buvant à la santé de la nation le 20 juin 1792 ; eau-forte en couleurs, Villeneuve, 1792. Musée du Louvre

Pour l'anniversaire du serment du Jeu de Paume, les Girondins avaient laissé s'organiser une manifestation populaire ; « empêtrés dans leurs contradictions, incapables de résoudre les difficultés intérieures et extérieures, ils furent

dépassés par les éléments révolutionnaires de la capitale »<sup>12</sup>. La foule des sans-culottes fit recevoir de force ses pétitionnaires par l'Assemblée, puis envahit les Tuileries. Louis XVI, coincé dans l'embrasure d'une fenêtre, dut coiffer le bonnet phrygien et boire à la santé de la nation, mais refusa de retirer son veto et de renvoyer ses ministres. La Fayette quitta alors son commandement, « parut à la barre de l'Assemblée, le 28 juin, pour la sommer de dissoudre sans délai les clubs des Jacobins et de punir exemplairement les auteurs des violences commises le 20 juin aux Tuileries »<sup>13</sup>. Pour cet acte d'indiscipline, en pleine guerre, de la part d'un général commandant en chef d'une armée, la gauche de l'Assemblée ne réussit cependant pas à obtenir son blâme. Mais son projet d'entraîner la garde nationale parisienne dans un « coup de force »<sup>14</sup> échoua. Tout comme sa tentative de convaincre le roi de fuir. Et il repartit à la frontière où il remplaça bientôt Luckner à la tête de l'armée du Nord.

### L'engrenage vers le 10 août

« En cet été chaud de 1792, s'inscrit sans doute un des tournants majeurs de la marche de la Révolution. La bourgeoisie révolutionnaire n'est plus unanime vis-à-vis du mouvement populaire qui se mobilise, en province comme à Paris.<sup>15</sup> » Devant la menace de l'invasion, depuis que les Prussiens sont entrés en guerre au mois de juillet, l'Assemblée proclame le 11 juillet la « Patrie en danger ». Des provinces arrivent des bataillons de fédérés ; parmi eux les Marseillais qui popularisent leur champ de marche, *La Marseillaise*. Un formidable mouvement patriotique se met en branle, attisé par la dénonciation de la trahison, celle du roi et celle des généraux. « C'est sur cette toile de fond que revient et se développe la revendication républicaine, mise en avant par les sections parisiennes et soutenue par les Jacobins »<sup>16</sup> qui se sont prononcés pour une nouvelle assemblée constituante. Mais les Girondins ont perdu l'initiative, qui se trouve prise dans la capitale par la Commune insurrectionnelle de Paris, les sans-culottes sectionnaires en armes, le Club des Cordeliers, avec le soutien de Marat, Danton et Robespierre.

<sup>12</sup> Albert Soboul, *La Révolution française*, nouvelle éd. rev. et corrigée du *Précis de la Révolution française*, Tel Gallimard, 1989, p. 241.

<sup>13</sup> Albert Mathiez, p. 208

<sup>14</sup> J.-Pierre Jessenne, *Révolution et Empire 1783-1815*, Hachette supérieur, 1993, p. 105.

<sup>15</sup> M. Vovelle, *op. cité*, p. 27.

<sup>16</sup> F. Furet, *op. cité*, p. 193.

Et c'est la journée du 10 août 1792 : la prise des Tuileries par les sectionnaires parisiens et les fédérés provinciaux, suivie du vote par l'Assemblée de la suspension du roi, de l'incarcération de la famille royale au Temple, et de la convocation d'une nouvelle assemblée, la Convention nationale, élue en principe au suffrage universel. La Révolution entrait dans une phase nouvelle. Le 21 septembre, la République fut proclamée. Au lendemain de la victoire de Valmy du 20 septembre qui, même si elle ne fut pas une grande bataille, permit de stopper l'invasion et prit valeur de « triomphe psychologique et politique »<sup>17</sup>. Bien que ces événements aient été gravement ternis par les tragiques massacres de septembre, la coïncidence de Valmy et de la naissance de la république allaient prendre durablement et fondamentalement place dans l'identité de la Nation.

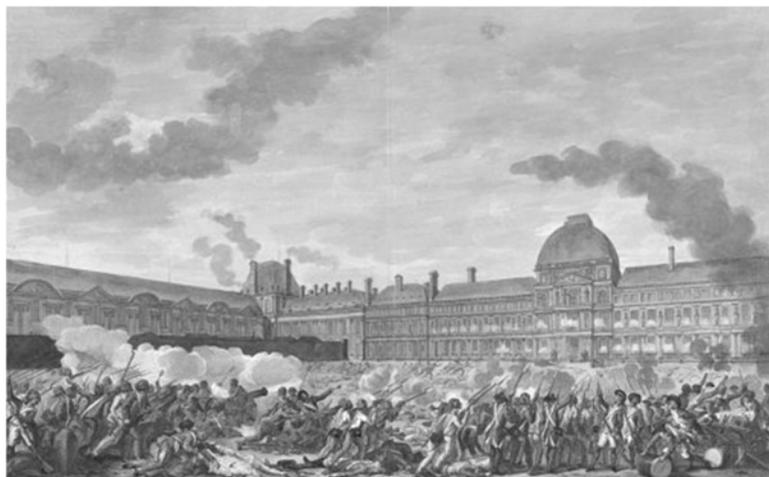
### « Traître à la Nation »

Que faisait durant ce temps La Fayette ? Le cours des événements allait à contre-courant de ce qu'il avait toujours défendu. À la suite du 10 août, le nouveau Conseil exécutif provisoire le destitua de son commandement et le remplaça par Dumouriez. Il vint alors déclarer devant le directoire du département des Ardennes, son refus de reconnaître le nouveau gouvernement puis voulut faire prêter serment de fidélité « à la nation, à la loi et au roi » à ses troupes, sans succès, et fut lâché par les autres généraux. L'Assemblée Législative le déclara « traître à la Nation »<sup>18</sup> le 19 août et le mit en accusation. Il aurait pensé un moment se présenter en personne à ses accusateurs, mais il préféra rechercher un asile en pays neutre, à Liège, et de là, espérait gagner la Hollande. Pour cela, il lui fallait traverser le territoire des Pays-Bas autrichiens (actuelle Belgique). Dans la nuit du 19 août, La Fayette part donc avec une escorte d'une vingtaine de fidèles officiers. Mais, à son entrée à Rochefort, il est reconnu et arrêté<sup>19</sup>. Il est ensuite conduit au feld-maréchal autrichien, Johann von Moitelle, à Namur, persuadé que les Autrichiens le laisseront passer (voir ci-contre la lettre adressée à son épouse le 21 août). On sait qu'il n'en fut rien.

<sup>17</sup> F. Furet, *op. cit.*, p. 200.

<sup>18</sup> Le texte de l'Assemblée précise qu'« ayant employé les manœuvres les plus odieuses pour égayer l'armée dont le commandement lui avait été confié », il s'était mis en état de « rébellion contre le roi, de conjuration contre la liberté et de trahison envers la nation ».

<sup>19</sup> Un érudit ardennais a reconstitué précisément les étapes de son parcours, de Sedan à son arrestation : Yves Charles Ronnet, « La



La prise des tuileries le 10 août 1792, dessin de Monnet (1792), gravé par Helman (1793), estampe Gallica BNF

### Lettre à Madame de Lafayette

Rochefort, le 21 août 1792.

...c'est moi qui, proscrit de mon pays, pour l'avoir servi avec courage, ai été forcé de traverser un territoire soumis à un gouvernement ennemi, pour fuir la France qu'il m'eût été si doux de défendre.

Un poste autrichien était sur la route ; le commandant a cru devoir nous arrêter ; de là, nous allons être conduits à Namur, mais je ne puis penser qu'on y ait la mauvaise foi de retenir plus longtemps des étrangers, qui, par une déclaration patriotique et constitutionnelle, ont eu soin de se séparer des Français émigrés pour des opinions si opposées aux nôtres, et qui annoncent l'intention de se rendre dans un pays neutre, la Hollande ou l'Angleterre...

Michelet qualifiera son projet de « défaire le 10 août et de rétablir le roi », « d'infatuation » et ajoutera : « Les Autrichiens lui rendirent le service de l'arrêter et, par là, ils le réhabilitèrent »<sup>20</sup>. Jaurès commentera dans le même sens : « Heureusement pour sa gloire, l'ennemi le considérait encore comme un des hommes de la Révolution. Il fut arrêté et, pour de longues années, jeté dans les prisons de l'Autriche »<sup>21</sup>.

En effet, après avoir été conduit au château de Luxembourg, il fut livré aux Prussiens qui le transférèrent à la citadelle de Wesel, puis à Magdebourg, enfin à Neisse. À la suite du traité de Bâle (avril 1795) entre la France et la Prusse, il fut

Fayette à Sedan et la Révolution française », *Le pays ardennais*, 54<sup>e</sup> année, n° 16 spécial pour le bicentenaire, 1990, p. 100-121.

<sup>20</sup> Jules Michelet, *Histoire de la Révolution française*, éd. J. de Bonnot, 1974, t.IV, p. 66.

<sup>21</sup> Jean Jaurès, *La législative (1791-1792)*, tome II de *Histoire socialiste de la révolution française (1789-1900)*, J. Rouff et Cie éditeurs, p. 1310.

rendu aux Autrichiens et ce n'est qu'à la suite de la paix de Campo-Formio (octobre 1797), qu'il fut libéré, mais sans que le Directoire l'autorise à rentrer en France. Il n'avait pas perdu l'espoir de revenir sur le devant de la scène nationale. Il tenta à bien des reprises, jusqu'à ce qu'il apparaisse comme l'homme providentiel permettant l'installation de la monarchie de Juillet au lendemain des « Trois Glorieuses » en 1830.



Lafayette rejoint par sa femme et ses deux filles dans sa prison d'Olmütz, en 1795, gravure de E. Henne, 1797

Sur le « dilemme » entre « trahison » et respect de la constitution votée, celle de 1791 – également défendu par De Broglie –, Jean-René Surrateau se gardait de trancher en 1990. Il se contentait de constater que : « La Fayette, considéré comme un traître par les révolutionnaires de 1792, ne sera lavé de cette macule, [...] que par ses épreuves, mais aussi par l'évolution de la conjoncture, comme par son évolution personnelle de 1800 à 1815, de 1815 à 1830, et après 1830. De traître, il (re)deviendra « héros »... »<sup>22</sup>

<sup>22</sup> J.-R. Surrateau, « Sur la « trahison » de La Fayette d'après une biographie récente », *Annales historiques de la Révolution française*, 1995, vol. 301, p. 399-407.

## Un monument très critiqué

Comment l'arrestation du 19 août 1792, si controversée dans l'histoire nationale française, a-t-elle pu être commémorée à travers l'érection du monument de Rochefort, en Belgique, en 1934 ? Armand Collard a rassemblé toutes les pièces du dossier dans un long article de la revue du Cercle Culturel et Historique de Rochefort<sup>23</sup>. Ce monument fut au centre d'une querelle, avec en toile de fond l'opposition entre deux camps sur l'avenir de la Wallonie : ceux qui souhaitaient un rapprochement avec la France pouvant aller jusqu'à sa réunion et ceux qui défendaient des thèses nationalistes.

## Les partisans du monument

L'initiative fut portée par Yvan Paul (1887-1949)<sup>24</sup>. Ancien fonctionnaire des Postes, il avait été confronté aux conséquences concrètes des revendications flamandes dans son activité professionnelle. En 1910, il était secrétaire de la « Ligue wallonne du Brabant » ; il fonda en 1911 la *Lutte wallonne* et fut un des co-fondateurs de l'« Assemblée wallonne » en 1912. En décembre 1920, il devint directeur de son organe de presse, *La Défense wallonne*. L'Assemblée n'était pas un parti politique mais défendait en permanence, notamment auprès de tous les élus, l'existence d'une Wallonie et d'une identité wallonne dans « une union belge corrigée par une séparation administrative et le maintien de la langue française en Flandre ». Après la guerre, qui avait vu la Belgique – martyre – et la France combattre ensemble le Reich allemand, l'amitié franco-belge s'était resserrée. Elle avait atténué dans les mémoires les souvenirs anciens de la dureté de l'occupation puis de l'annexion sous la Révolution puis le Premier Empire de ces territoires par la France, avant que la Belgique ne devienne un État indépendant en 1830.

L'Assemblée wallonne souhaitait donc approfondir et élargir la solidarité franco-belge ; certains membres allant jusqu'à prôner la séparation de la Belgique. Yvan Paul en faisait partie. Il venait de démissionner de l'Assemblée en janvier 1933 et, tournant le dos à l'option fédéraliste, se prononçait pour une réunion avec la France. Pour lui, trouver un point commun entre la Wallonie et la France à

<sup>23</sup> A. Collard, « L'arrestation du général La Fayette à Rochefort. L'édification d'un monument très critiqué » *Cahier n° 47*, 2013, p. 105-129.

<sup>24</sup> Éléments biographiques d'après Kesteloot Chantal, dans *Encyclopédie du Mouvement wallon*, t. III, p. 1243-1244.

travers La Fayette, arrivait à point nommé en 1934, à l'occasion du centenaire de sa mort. À son initiative fut formé un Comité La Fayette pour ériger un mémorial à Rochefort, commémorant son arrestation le 19 août 1792. La municipalité dirigée par Isidore Dumont, bourgmestre de 1933 à 1938, se laissa tenter par ce projet. Et le 24 juillet, le conseil municipal décida d'élever ce monument sur la place du Noyer, de renommer « La Fayette » la place et la portion de rue allant de ladite place à la Croix-Saint-Jean.

#### *Les arguments d'Yvan Paul*

Il est intéressant de les analyser à travers l'article qu'il fit publier dans le journal namurois, *Vers L'Avenir*, du 17 avril 1934. L'auteur y mêle l'image légendaire du « héros des deux mondes » et du début de la Révolution française à celle du fondateur de la monarchie de Juillet apportant son aide désintéressée aux révolutionnaires liégeois et brabançons de 1830. Il fait de La Fayette le parangon de la réforme et des idéaux de Liberté, mais dans l'ordre, et le défenseur du respect des institutions fuyant la dictature jacobine, dont la portée prend une valeur quasi-universelle. Il s'agit donc d'une reprise de la version positive de la biographie de La Fayette<sup>25</sup>. Mais qu'Yvan Paul instrumentalise pour la faire correspondre aux choix du nouveau jeune monarque belge, Léopold III, qui vient de monter sur le trône, le 23 février 1934, après la mort de son père, Albert 1<sup>er</sup>.



Le roi Léopold III

<sup>25</sup> - Élaborée du temps même de son vivant notamment par lui-même et sa famille, à travers la publication de sa correspondance, accessible sur Gallica-BNF.

### **Un monument commémoratif à Rochefort**

*(Vers l'Avenir, 17 avril 1934)*

L'année 1934 amène le centenaire de la mort de La Fayette qui, après avoir contribué à l'indépendance des États-Unis d'Amérique, joua dans les premiers temps de la Révolution française le plus noble des rôles.

La Fayette fut en relation avec les révolutionnaires liégeois et brabançons. En 1830, sa popularité était si grande en nos provinces que des membres du Congrès national, et même du Gouvernement provisoire, lui offrirent d'être le chef du jeune État belge qui venait de proclamer son indépendance. Il déclina cet honneur, se bornant à prodiguer d'utiles conseils à nos constituants.

La mémoire du grand Français mérite d'être célébrée en Belgique en raison de ces événements de l'histoire nationale auxquels il fut mêlé. Mais elle a plus particulièrement droit à l'hommage de ceux qui, tout en reconnaissant la nécessité de réformes politiques et sociales, estiment que, chez les nations libres, ces réformes doivent se réaliser dans le respect des institutions, sans désordre et sans bouleversement. La haute leçon civique qui se dégage de la vie d'un La Fayette ne peut manquer d'être comprise en Belgique où, comme le disait S.M. le roi Léopold III le jour de son avènement, « les institutions dont nous a dotés la sagesse du constituant, et qui ont subi l'épreuve de plus d'un siècle, sont assez larges et assez souples pour s'adapter dans l'ordre et la légalité, aux nécessités variables du temps ».

En 1792, ne voulant pas se soumettre à la dictature jacobine qui triomphait à Paris, La Fayette quitta la France, alors en guerre contre l'Autriche, et, cherchant à gagner l'Angleterre ou les États-Unis, pénétra sur le territoire neutre de la principauté de Liège où il pouvait se croire en sécurité et réclamer au moins le droit de libre passage. Au mépris de tout droit, il fut arrêté à Rochefort par les Autrichiens. Il resta prisonnier pendant cinq ans et fut soumis au plus dur des régimes dans les cachots de Magdebourg, de Wesel et d'Olmütz.

Un comité groupant des personnalités de toutes opinions politiques et philosophiques est en formation pour l'érection à Rochefort d'un monument commémorant l'arrestation de La Fayette en août 1792. La cérémonie d'inauguration, à laquelle s'associera la ville de Rochefort, est projetée pour le 19 août prochain, jour anniversaire de l'arrestation du grand citoyen français. Le comité s'efforcera d'obtenir, en vue de cette manifestation, des participations françaises, américaines et belges. Les souscriptions pour l'érection du mémorial peuvent être versées dès à présent au compte chèques postal n° 100.382 de M. Yvan Paul, 128, avenue Fond'Roy, à Uccle-lez-Bruxelles, à qui toutes communications ou demandes de renseignements peuvent être adressées ; toute souscription de 20 F minimum donnera droit à un exemplaire numéroté que le comité La Fayette publiera au lendemain de l'inauguration du mémorial. »

## La réaction des opposants

Ce projet s'attira immédiatement des réactions très hostiles de la part d'un journaliste de *Vers l'Avenir*, Octave Petitjean, de Louis Lecomte, conservateur en chef du Musée royal de l'Armée, et du syndicat d'initiative de Rochefort, nouvellement fondé le 22 avril 1934.

### *Octave Petitjean (1874-1959)*

Il fut le plus virulent. Docteur en philosophie et en lettres, il avait commencé sa carrière dans l'industrie<sup>26</sup>. Réfugié à Paris durant la Première Guerre mondiale, il s'était lancé dans le journalisme. Après la guerre, il collabora de 1929 à 1930 à l'organe de presse de la fédération de l'Action nationale de Pierre Nothomb<sup>27</sup> dont il partageait les idées.



Pierre  
Nothomb

Ce dernier, membre d'une famille prestigieuse de grands serviteurs de l'État, avocat, poète, fut la figure de proue des mouvements nationalistes belges nés au lendemain de la guerre, allant jusqu'à prôner la création d'un État regroupant le Luxembourg, les Ardennes belges, le Limbourg hollandais et une partie de l'Allemagne, projet fustigé par le roi Albert 1<sup>er</sup>. En outre *L'Action nationale* défendait un catholicisme autoritaire, hostile à la démocratie parlementaire et au socialisme, manifestant son admiration pour Mussolini. Dans les années 1920, Octave Petitjean devint aussi journaliste à *Vers l'Avenir*, journal fondé en novembre 1918 sous l'impulsion de l'évêché de Namur, qui prenait la succession de *l'Ami de l'Ordre*<sup>28</sup>. Il était encore éditorialiste dans ce journal après la Seconde Guerre mondiale. Et durant l'entre-deux guerres, il se signala aussi par toute une série d'articles sur l'histoire locale notamment sur *Rochefort, site touristique et centre de villégiature*.

### *La version négative d'une biographie*

Comme le « Belge moyen », Octave Petitjean se demande « à quel titre ce révolutionnaire écervelé a droit à un hommage d'admiration ou de reconnaissance de la part de notre pays ». Et dans plusieurs articles, il s'attache à démonter point par point les arguments du promoteur de l'opération. Il développe, lui, la version négative de la biographie du général, en insistant sur son soi-disant rôle libérateur en Belgique.

Il rappelle d'abord<sup>29</sup> que ce révolutionnaire qui « ne se jugeait plus en sécurité dans la France républicaine, et qui avait tenté de soulever son armée contre le régime établi grâce à sa coopération, ne voulut pas – ou n'osait pas – se joindre aux royalistes armés contre le même régime ». Comment dans ces conditions, ne pas exiger de lui des explications après son franchissement de la frontière ? Or ce ne sont pas des Autrichiens qui arrêtèrent La Fayette et son escorte, mais bien des Belges. En l'occurrence le capitaine comte d'Hamoncourt, appartenant à une famille de l'aristocratie belge, à la tête de « volontaires du Duché du Luxembourg, c'est-à-dire de Belges provenant du pays de Herve, de Dolhain, de Sprimont, d'Eupen et d'Henri-Chapelle. » Hamoncourt envoya ensuite La Fayette et ses compagnons à Namur « s'expliquer avec les chefs de l'armée autrichienne ». Les explications qu'il donna ne « furent pas bien être satisfaisantes puisqu'il fut transféré, comme prisonnier, à Namur où il logea à l'hôtel d'Harscamp, puis à Nivelles, et, de là, en Allemagne à Wesel. Les Prussiens le livrèrent ensuite aux Autrichiens, qui l'enfermèrent en une étroite captivité dans la citadelle d'Olmütz, en Moravie [...]. Le duc de Saxe, Teschen, répondait à ses réclamations : c'est vous qui avez été le fauteur de la révolution ; qui avez donné des fers à votre Roi (Louis XVI), qui avez été le principal instrument de toutes ses disgrâces. Il n'est que juste qu'on vous retienne ». Et Petitjean conclut son attaque : « Comme titre d'hommage de la Belgique, c'est plutôt nul. De plus, glorifier celui qui fut arrêté à Rochefort, c'est blâmer les soldats et les officiers belges qui, en l'arrêtant, firent leur devoir. Au reste, nous avons assez de célébrités belges, pour ne pas aller chercher en France, pour lui rendre un hommage éclatant, un prétendu héros qui nous est complètement étranger. »

<sup>26</sup> Éléments de biographie puisés dans Catherine Lanneau, *L'inconnue française : la France et les Belges francophones, 1944-1945*, Bruxelles P.I.E., 2008, note p. 139.

<sup>27</sup> Voir notice wikipedia consultée le 25/11/2014.

<sup>28</sup> Ce titre était identique à celui du groupe de presse du même nom qui est resté le plus important groupe de presse francophone de Belgique, sous le nom de MMédai@bel depuis 2005.

<sup>29</sup> Article du 30 avril 1934.

Octave Petitjean revient ensuite sur les titres de gloire du marquis. Son « équipée » en Amérique ? « Une aventure de tête folle ». Le mérite de l'intervention du corps expéditionnaire français face aux Anglais, à Yorktown ? Il ne lui revient pas : « La Fayette ne sera que la bruyante mouche du coche et, comme il arrive souvent, sa remuante personnalité éclipsa celle de l'habile Rochambeau. » Son rôle dans la Révolution française ? Une succession de volte-face. « La Fayette s'était jeté, dès 1784, dans le mouvement libéral, et il avait été entraîné jusqu'au seuil du régicide non sans avoir compris qu'il fallait à un certain moment, donner un sérieux coup de frein » ; tel Kérénsky à Saint-Pétersbourg en 1917, il « comprit qu'il n'était plus maître des événements qu'il avait provoqués », et réprima à coups de fusil une émeute des Parisiens [la fusillade du Champ-de-Mars] qui fit sombrer sa popularité. « L'envahissement des Tuileries par le peuple, le 20 juin 1792, l'arrestation de Louis XVI, le 10 août, [le] jetèrent dans l'opposition contre le nouveau régime. Il tenta de soulever son armée et de l'entraîner contre Paris. Il échoua. Sommé par le Gouvernement de remettre son commandement et de venir s'expliquer, il passa dans les Pays-Bas et vint se faire arrêter le 19 août 1792 à Rochefort. » Il rappelle aussi férocement les jugements des « grands esprits qui l'avaient approché » : de Mirabeau à Napoléon<sup>30</sup>.

#### *Un adversaire de la Belgique*

Dans un second article<sup>31</sup>, Octave Petitjean s'évertua à démontrer que ce « personnage bruyant et encombrant n'intéresse ni peu ni prou notre histoire nationale. Tout ce qu'on pourrait lui attribuer, comme influence sur les événements de la Belgique, c'est qu'ayant été l'inventeur et l'organisateur de la garde nationale, il fut imité par nos constituants, lorsqu'en 1830, ils créèrent la Garde civique, de joyeuse mémoire. Comme titre à un monument, c'est plutôt mince. »

Il va plus loin en démontant les assertions d'historiens belges appelés à la rescousse par Maurice Wilmotte, professeur émérite à l'Uni-

versité de Liège, grand philologue de renommée internationale, un des dirigeants des « Amitiés françaises »<sup>32</sup>, qui soutenait le projet. « Ces historiens<sup>33</sup> auraient mis en évidence la place très honorable de La Fayette dans notre révolution brabançonne de 1790. » Il estime qu'il s'agit d'une interprétation tendancieuse et, après une analyse des travaux de ces historiens, conclut : « La Fayette n'a joué aucun rôle chez nous ; il a même refusé son aide à notre Révolution et a contribué, par son discours à l'Assemblée nationale, à faire refuser par la France un appui à la Révolution belge. »

À la veille de l'inauguration, un certain H. de Gemenne<sup>34</sup> dénonça la manipulation des braves gens qui avaient patronné le mémorial. La vérité « c'est que seules la Prusse et la Hollande appuyèrent la mouvement brabançon » en 1790. Et il ajoutait : « il est établi que le seul but poursuivi notamment par La Fayette dans cette affaire, fut l'annexion possible de notre pays. » Quarante ans plus tard, son intervention pour « faire reconnaître et consolider la Belgique indépendante » en 1830, autre argument utilisé par le comité bruxellois, constitue « de nouveau, d'inexcusables erreurs historiques ».

#### **Une inauguration en demi-teinte**

La veille de l'inauguration, un bref article du journal *Vers l'Avenir* indiqua que les mises au point sur le rôle historique de La Fayette en faveur de la Belgique avaient « refroidi beaucoup le mouvement en faveur des fêtes du dimanche 19 août ». Il ajoutait : « Les bons Wallons, Belges avant tout, se demandent ce qu'ils vont faire dans cette galère. » Le jour de l'inauguration, Georges Vaxelaire<sup>35</sup>, président du comité organisateur, fit un discours auquel M. Bruyère répondit en quelques mots, puis on joua les hymnes nationaux.

Le monument avait été édifié contre l'avis de la majorité des Rochefortois<sup>36</sup>, observe aujourd'hui Armand Collard. « La Ville n'a pas pu ou n'a pas voulu revenir sur sa première décision et

<sup>30</sup> Il cite l'Empereur : « C'était un homme sans talents, ni civils, ni militaires, dominé par des idées vagues de liberté, mal digérées chez lui et mal conçues. Du reste dans sa vie privée, La Fayette était un honnête homme. »

<sup>31</sup> Article du 4 juin 1934.

<sup>32</sup> Il s'était réfugié en France pendant la guerre et avait été nommé professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux puis à la Sorbonne.

<sup>33</sup> Paul Verhaegen, *Le Conseiller d'Etat, comte Cornet de Grez*, 1934 ; Suzanne Tassier, *Les démocrates belges de 1789, Etude sur le Vonckisme et la Révolution Brabançonne*.

<sup>34</sup> Qu'Armand Collard n'a pas réussi à identifier et qui est peut-être un pseudonyme.

<sup>35</sup> Écrivain, fils de François Vaxelaire, *self-made man* belge qui avait fait fortune en fondant les magasins du Bon marché à Bruxelles avec de nombreuses succursales en Belgique mais aussi en France. G. Vaxelaire et son frère Raymond lui succédèrent dans la direction de ces grands magasins. Il était membre de L'Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique ; il existe toujours un prix Georges Vaxelaire, décerné par cette académie.

<sup>36</sup> Les habitants du Rochefort belge se nomment ainsi à la différence des Rochefortais charentais.

annuler le projet, mais que fallait-il faire ? » Et, comme pour rectifier le tir et faire bonne mesure, le Syndicat d'initiative et la municipalité décidèrent, dès le 7 juin 1934, d'élever un monument à une célébrité belge, bien locale cette fois : le commandant Lothaire, un véritable héros colonial qui s'était illustré au Congo dans sa lutte contre les esclavagistes arabes dans les années 1890. Son mémorial fut inauguré le 16 septembre 1934, à peine un mois après le monument La Fayette.

Aujourd'hui les deux monuments commémoratifs existent toujours. Celui de La Fayette est au même endroit ; quant à celui du commandant Lothaire, en fait deux plaques en bronze, elles ont changé de place à plusieurs reprises pour être refixées en 2013 dans le Square de l'Amicale rochefortoise de Bruxelles.



Le mémorial au commandant Lothaire (1864-1929) dans son nouvel emplacement

## La mémoire de La Fayette à Rochefort

Revenons en France, pour nous interroger sur la place laissée à Rochefort par l'illustre marquis. Il n'existe ni statue ni plaque commémorative dans la cité charentaise. Faut-il s'en étonner ? Jusque dans les années 1970, La Fayette ne laissa en effet aucune trace tangible de son départ en Amérique en 1780 dans la mémoire collective rochefortaise. Essayons de comprendre pourquoi.

### Le départ à bord de *l'Hermione*

Ce sont les érudits de la Société de géographie de Rochefort qui, dans les années 1970, ré-exhumèrent des archives le second voyage de La Fayette sur la frégate *l'Hermione* en mars-avril 1780<sup>37</sup>. Le 20 mars 1980, la municipalité fêta le bicentenaire du départ de La Fayette. Depuis, d'autres documents ont été trouvés et analysés dans plusieurs livres suscités par le projet de reconstruction de *l'Hermione*<sup>38</sup>. Les faits sont aujourd'hui suffisamment connus pour que nous les résumions, tout en précisant certains points, après avoir revisité un certain nombre de pièces d'archives.

Rappelons que le jeune Gilbert de Motier effectua un premier voyage en Amérique en 1777, où il participa aux combats contre les Anglais aux côtés des *Insurgents* et reçut le grade de major général dans l'état-major de Washington. La France, sous l'impulsion du comte de Vergennes, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, était passée en même temps de la « guerre couverte » à la « guerre ouverte » contre les Anglais, à la suite du traité avec les Provinces-unies d'Amérique signé en février 1778. De retour en France en février 1779, La Fayette paya de sa personne pour rendre populaire la cause des *Patriots*<sup>39</sup>. Le poids des interventions du jeune marquis sur la décision de la France d'intensifier son aide militaire aux *Insurgents* pour l'année 1780, fut réel mais sans doute pas décisif.

Dans le choix que La Fayette proposa à Vergennes dans une lettre datée du 2 février 1780<sup>40</sup>, de le nommer chef du « détachement

<sup>37</sup> Albert Traire publia dans *Roccafortis* (2<sup>e</sup> série, t. III, n° 1, mai 1972, p. 34-36), des extraits des principales lettres du secrétaire d'État de la Marine, Antoine de Sartine, aux commandants du port de Rochefort en 1780 (Arch. du Port de Rochefort, 1 A 49) ; nous avons entièrement relu tout ce courrier, en n'omettant aucune lettre et en rectifiant parfois les références erronées dans plusieurs ouvrages.

<sup>38</sup> Notamment Robert Kalbach et Jean-Luc Gireau, *L'Hermione, frégate de la Liberté*, Dervy, 2004, où les auteurs repartent des

documents des archives du port de Rochefort, ré-exhumés par la SGR, en y ajoutant bien d'autres provenant des Archives nationales de la Marine.

<sup>39</sup> Les Anglais appelaient les révoltés américains *Insurgents* et ces derniers se dénommaient *Patriots*.

<sup>40</sup> *Mémoires, correspondance et manuscrits du général La Fayette*, T1 / publiés par sa famille en 1837, p. 327-330 (BNF, Gallica)

français », à défaut, de partir sans commandement pour prendre la tête d'une division américaine, le comte préféra la seconde solution. Il confia au comte de Rochambeau le commandement du corps expéditionnaire et au chevalier Ternay celui de l'escadre. Notons que le jeune marquis de 23 ans avait échafaudé dans cette lettre tout un plan précis pour l'organisation de son départ. Il partirait de Lorient avec trois frégates marchandes et un vaisseau de transport où l'on embarquerait 15 000 uniformes et 15 000 fusils<sup>41</sup>.



Jean-Baptiste-Donatien de Vimeur, comte de Rochambeau

### *Le choix du départ à Rochefort*

Quand décida-t-on en haut lieu de le faire partir, non point de Lorient mais de Rochefort ? Il est difficile de le dire précisément. Dans une lettre datée du 28 janvier, le secrétaire d'État à la Marine, Antoine de Sartine, écrit au commandant par intérim de la Marine à Rochefort, M. de La Carry, que « je compte que dès que le temps l'aura permis, la frégate l'Hermione dont la revue a été passée à l'avant-garde, aura pu descendre la rivière, et que bientôt après elle aura pu partir pour aller croiser dans le golphe ; mais il est nécessaire

que vous donniez l'ordre à M. de la Touche<sup>42</sup> qui commande cette frégate de rentrer dans la rade de l'île d'Aix avant le 20 de février sans faute, attendu qu'elle est destinée, à cette époque, à une mission particulière. Il faudra qu'à son arrivée elle complète son eau et six mois de vivres.<sup>43</sup> » S'agissait-il alors, déjà, du projet d'embarquer La Fayette ? Si tel est le cas, la décision serait antérieure à sa lettre à Vergennes du 2 février ; il aurait été ainsi dans l'ignorance, à cette date, de la véritable mission qu'on lui réservait et du lieu de son embarquement.

Cependant, dans une lettre du 4 février, Sartine donne l'ordre que la frégate *Cérès* « ne sorte pas avant que l'Hermione ne soit rentrée », qu'elle « soit prête à exécuter les ordres que je lui adresserai », et que, même si *l'Hermione* était rentrée, elle se dote aussi de six mois de vivres<sup>44</sup>. Le 19 février, l'ordre est confirmé que le « roi veut que la *Cérès* destinée pour une mission aille en rade, et que vous procuriez à M. de Bombelles [le commandant de la frégate] tout ce qui lui sera nécessaire pour le mettre en état d'appareiller aussitôt qu'il recevra les ordres que j'adresserai incessamment. »<sup>45</sup> La mission envisagée devait-elle utiliser les deux frégates ? Il s'agissait plus probablement d'une mesure de précaution en cas de retard ou d'avarie de *l'Hermione*. L'hypothèse est confirmée dans un courrier du ministre du 27 février<sup>46</sup> ; il se réjouit du retour, le 19 février, à Port-des-Barques<sup>47</sup>, de la frégate « doublée en cuivre » et dont « la marche [...] connue est très propre à la mission à laquelle je la destine », et il indique que la *Cérès*, « dont l'équipage est composé d'un trop grand nombre de novices », devra se rendre en baie de la rivière de Bordeaux, mais pas avant le départ de *l'Hermione*.

Quelques jours plus tard, le voile est levé dans un courrier de Sartine à M. de La Carry, daté du 29 février<sup>48</sup> : la frégate *l'Hermione* devra embarquer le marquis de La Fayette accompagné de 13 passagers, 5 qui auront place à la table du capitaine et 8 domestiques ; la liste nominative jointe devra être scrupuleusement respectée, ce qui est à nouveau spécifié dans un courrier suivant du 6 mars<sup>49</sup>. Le ministre prend soin de préciser qu'étant donné

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> Louis-René-Madeleine Le Vassor de La Touche, comte de Tréville dit « Latouche-Tréville » (1745-1804) était lieutenant de vaisseau et était fils de Louis-Charles (1709-1781), alors commandant de la Marine en titre de Rochefort.

<sup>43</sup> SHDR, Arch. du Port de Rochefort, 1A 49, f° 34.

<sup>44</sup> *Ibid.* f° 49v., en marge.

<sup>45</sup> *Ibid.* f° 85.

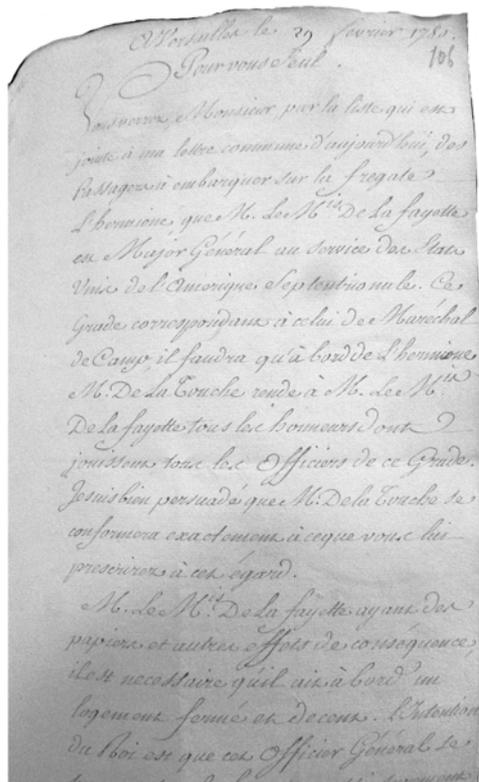
<sup>46</sup> *Ibid.* f° 103.

<sup>47</sup> « Journal de bord de l'Hermione en 1780 » publié dans *Deux voyages au temps de Louis XVI 1777-1780*, textes réunis par J. Pierre Bois, PUR, 2005.

<sup>48</sup> SHDR, Arch. du Port de Rochefort, 1A 49, f° 106, ce courrier porte en entête « A vous seul ».

<sup>49</sup> *Ibid.* f° 137.

son grade de « major général au service des Etats Unis de l'Amérique septentrionale », correspondant à celui de Maréchal de camp, il faudra « qu'à bord de l'Hermione, M. de la Touche rende à M. le marquis de la Fayette tous les honneurs dont jouissent les officiers de ce grade. » Sartine invite aussi le commandant de la Marine à Rochefort à faire preuve de « toute la discrétion possible sur ce qui regarde son expédition ». Dans un autre courrier du même jour<sup>50</sup> dont M. Casamajor, intendant de la Marine, est également destinataire, il prévient « qu'il arrivera incessamment à la Rochelle des ballots contenant quatre mille habits uniformes<sup>51</sup> pour les Etats unis de l'Amérique, formant ensemble un poids total d'environ vingt tonneaux » et que, pour aller les chercher à La Rochelle, il faudra fournir ou louer des « traversiers ou des fortes chaloupes ». Enfin les effets personnels du marquis et de sa suite équivaldront à huit tonneaux. La totalité de ces ballots et effets devra être chargée, et en cas de manque de place, il conviendra de débarquer au moins un mois de vivres.



Lettre de Sartine du 29 février 1780, annonçant à M. la Carry l'embarquement de La Fayette (SHD/R)

### *Une mission incognito*

De son côté, La Fayette reçut le 5 mars une lettre de mission précise de Vergennes, datée du 24 février<sup>52</sup>. « Il s'empressera de joindre le général Washington qu'il prévendra sous la condition du secret que le Roi, voulant donner aux Etats unis un nouveau témoignage de son affection et de son intérêt pour leur sûreté, s'est résolu de faire partir au commencement du printemps un secours de six vaisseaux de ligne et d'environ cinq mille hommes de troupe... » Le marquis arriva à Rochefort le jeudi 9 mars vers 7 ou 8 heures du soir<sup>53</sup> ; il embarqua dès le lendemain, vendredi 10 mars, à 10 heures du matin à bord de l'*Hermione* qui était embossée à Port-des-Barques depuis le 19 février et qui avait fait son plein d'eau et de vivres pour six mois. Compte-tenu de la durée du voyage entre Rochefort et l'embouchure de la Charente – plusieurs heures – La Fayette ne passa donc qu'une courte nuit dans la cité. Il avait d'ailleurs émis le vœu de « ne pas rester à terre »<sup>54</sup> et d'embarquer immédiatement, sans doute pour que sa mission reste secrète. La discrétion fut respectée au point que M. de Traversay ne connut la véritable identité du major général que quatre jours après le départ de la Rochelle<sup>55</sup>.

Aussitôt après l'embarquement de La Fayette, le commandant de La Touche amena l'*Hermione*, accompagnée de la *Cérès*, au nord-ouest de l'île d'Aix, où il jeta l'ancre à 5 h et quart. Il devait rallier La Rochelle pour embarquer les ballots d'uniformes et deux suivants du marquis qui étaient absents. Faute de vent, la frégate ne put mettre à la voile que le samedi 11 mars à 6 h du soir, pour venir mouiller trois heures plus tard dans la rade de chef de Baie. Ni les ballots, ni les passagers n'étaient au rendez-vous. Les personnes attendues, étant finalement arrivées le surlendemain mardi 14 mars à 2 h du matin, La Touche décida de lever l'ancre immédiatement, mais sans les ballots, ce qui lui permit de recharger le vin et la farine qu'il avait débarqués mais qu'il avait eu la précaution de faire suivre dans une chaloupe. Le capitaine rendit compte directement à Sartine<sup>56</sup> de tous ces faits et ajouta qu'il allait inspecter de fond en comble son navire pour s'assurer qu'aucun passager clandestin n'était monté à bord.

<sup>50</sup> Ibid. f°107.

<sup>51</sup> On est donc loin des 15 000 qu'aurait voulu La Fayette et aucun fusil.

<sup>52</sup> AN Marine, B4/153, f°5.

<sup>53</sup> Le Carry indique 7 heures et La Touche 8 heures.

<sup>54</sup> SHDR, 1A 49, f°103.

<sup>55</sup> Lettre du jeune Auguste Traversay, garde-marine alors âgé de 18 ans, citée dans Madeleine du Chatenet-Traversay, *Un Français, ministre de la Marine du Tzar*, Tallandier, 1996, p. 87.

<sup>56</sup> Lettre du 14 mars.

### *Un départ retardé*

Mais le véritable départ pour l'Amérique fut retardé de presque une semaine. Car la grand-vergue, faite de bois nouveaux en son milieu, se brisa dès le lendemain mercredi 15 mars, à 11 h du matin, à la suite d'un coup de vent, rendant inutilisable la grand-voile et faisant perdre ainsi à la frégate ses principales qualités<sup>57</sup>. Ce dont le capitaine se rendit bien compte dans un accrochage avec deux *cutters* (côtres) anglais qui rôdaient dans les parages<sup>58</sup>. Que faire ? Sartine avait pourtant bien demandé dès le 27 février, de partir avec « un mat de hune brut et quelques parties de rechange en sus de ce qui est donné ordinairement »<sup>59</sup> ; ce qui n'avait pas été fait à cause de l'encombrement que cela aurait entraîné. Il découvrit après coup que les Rochefortais avaient pris la décision d'aller chercher à l'arsenal la grand-vergue d'une autre frégate, *La Galathée*, et de la ramener en chaloupe, pour la remonter sur *l'Hermione* qui attendait à l'île d'Aix. Il ne put que ne pas « désapprouver le parti pris »<sup>60</sup>.

Que fit La Fayette durant les cinq jours que prit l'opération ? Descendit-il à terre ? On ne le sait pas, mais on peut en douter car le caractère secret de sa mission lui importait avant tout. Il eut cependant sans doute le plaisir de lire une lettre que son épouse lui avait envoyée par un courrier du 12 mars<sup>61</sup>, à laquelle il lui répondit le lundi 20. Ce jour-là, la vergue ayant été remontée, La Touche put appareiller à 8 h du soir en profitant d'une brise du S.E.. À minuit, *l'Hermione* prit vraiment son départ pour les États-Unis en passant entre les tours de Chassiron et des Baleines pour arriver un peu plus d'un mois après, le 27 avril, dans la baie de Boston.

### *Un vide dans la mémoire rochefortaise*

On comprend donc que ce très bref passage, incognito, de La Fayette à Rochefort n'ait laissé aucune trace dans la mémoire collective des Rochefortais. La gloire qu'il acquit ensuite aux États-Unis d'Amérique fut obligatoirement connue et aurait pu néanmoins auréoler rétrospectivement son départ du port charentais. Or aucune trace tangible d'un tel retournement n'apparut à la fin du XVIII<sup>e</sup> et durant le XIX<sup>e</sup> siècle à Rochefort.



Levassor de la Touche Tréville, portait par Georges Pouget en 1840, Musée de Versailles

Louis-René Levassor de Latouche-Tréville,<sup>62</sup> le marin rochefortais capitaine de *l'Hermione*, qui s'était lié d'amitié avec La Fayette et qui se couvrit ensuite de gloire durant la guerre américaine puis fut député de la Constituante, ne laissa pas d'écrire montant en épingle l'épisode du voyage de 1780. Par ailleurs, les destinées des deux hommes suivirent des trajectoires inverses durant la Révolution. Notons en effet que le jour même où Lafayette fut déclaré par la Législative « traître à la Nation », le 19 août 1792, Latouche reprit un commandement à Brest, suivant les ordres du nouveau ministre de la Marine, Monge. Puis il fut amiral de la république sous la Convention. Emprisonné en 1793-1794, il survécut à la Terreur, puis retrouva son grade et son ancienneté sous le Consulat, durant lequel, Napoléon Bonaparte lui confia les plus hautes responsabilités en 1801 (commandement de la flotte de la Manche) puis en 1804 (commandement de l'escadre de Toulon).

<sup>57</sup> Livre de bord de *l'Hermione*, *op. cit.*

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> Dès le 27 février, SHDR, 1A 49, f°103.

<sup>60</sup> *Ibid.* f°159, lettre du 18 mars.

<sup>61</sup> *Ibid.* f°156. Sartine profita de ce courrier pour donner de nouvelles instructions.

<sup>62</sup> Voir Rémi Monaque, *Latouche-Tréville, 1745-1814, l'amiral qui défait Nelson*, L'Harmattan, 2014.

### La révolution de 1830 et la rue Lafayette

Pourtant remarquera-t-on : une des artères principales du centre-ville de Rochefort porte bien le nom de Lafayette. La décision de renommer ainsi la rue Dauphine est effectivement ancienne et fut prise dès la fin du mois d'août 1830, mais elle n'avait rien à voir avec l'image du « Héros des deux mondes » acquise en Amérique après son arrivée aux États-Unis en 1780.

Rappelons que Lafayette, réélu député à la Chambre en 1827, se situait parmi les libéraux signataires de « l'adresse des 221 » rappelant leur interprétation parlementaire de la Charte, en réponse au discours du Trône. Le roi Charles X décida alors son coup de force concrétisé par les quatre ordonnances du 26 juillet, qui furent à l'origine des émeutes et des barricades des « Trois Glorieuses », les 27, 28 et 29 juillet. Le général parut dès le premier jour dans la réunion des députés opposants assemblés chez Audry de Puyravault et allait trouver l'occasion d'être adopté comme un drapeau pour un changement de régime. Adolphe Thiers joua un rôle important pour faire écarter la solution républicaine et proposer au duc d'Orléans, Louis Philippe, la lieutenance générale du royaume, que ce dernier accepta le 31 juillet<sup>63</sup>. Lafayette qui était redevenu chef de la Garde nationale, comme en 1789, ne s'y opposa pas, alors qu'il était l'arbitre de la situation. Il aurait dit à Odilon Barrot que ses sympathies allaient à la république mais que, dans les circonstances, une monarchie constitutionnelle était préférable. Guizot analysa bien la position de cet « éternel hésitant »<sup>64</sup>. Et c'est Lafayette qui intronisa en quelque sorte le nouveau roi, Louis Philippe, à l'Hôtel de ville de Paris, en serrant le duc dans ses bras sur le balcon, dans les plis d'un drapeau tricolore. Le 2 août, Charles X abdiqua, la nouvelle charte fut adoptée ; le 9, Louis Philippe l'accepta et devint roi des Français.

Dans l'enthousiasme local<sup>65</sup> pour la mise sur pied de la monarchie de Juillet, la municipalité rochefortaise décerna à Lafayette un remerciement, de son vivant, en débaptisant la rue Dauphine, symbolisant l'Ancien régime de la monarchie absolue, pour la renommer du nom de celui qui était apparu comme le principal fondateur de la monarchie parlementaire. Le

même jour, deux autres rues portant des noms de saints furent laïcisées et renommées : la rue saint-Charles devint la rue Audry-de-Puyravault, député libéral de l'arrondissement, l'autre héros local du changement de régime, et la rue Saint-Michel fut rebaptisée rue Cochon-Duvivier, en raison de la sollicitude que ce dernier avait apporté pour la prospérité de la ville.

Quand Lafayette décéda en 1834, les grands journaux parisiens (*Le National*, le *Journal des débats* et *Le Constitutionnel*) furent unanimes à rendre hommage au « grand homme ». Mais il n'y eut pas de manifestation particulière organisée à Rochefort.



La Fayette donne l'accolade au duc d'Orléans, gravure anonyme, Blérancourt, Musée national de la Coopération franco-américaine

### L'oubli de La Fayette

Après sa mort, La Fayette tendit à être progressivement oublié. Contrairement aux États-Unis où il était en permanence vénéré, en France, le souvenir du « Héros des deux mondes » ne fut plus l'objet d'une couverture médiatique, à l'exception de quelques articles à certaines occasions<sup>66</sup>.

Mais on cherche en vain des échos dans la presse rochefortaise à ces occasions. Rien dans les *Tablettes des deux Charentes* au moment de

<sup>63</sup> Voir la synthèse de Daniel Encrevé dans *La France au XIXe siècle 1814-1914*, PUF 1<sup>er</sup> cycle, 1998, p. 169-212.

<sup>64</sup> « Noblement désintéressé, quoique très préoccupé de lui-même, et presque aussi inquiet de la responsabilité qu'amooureux de la popularité, il se complaisait à traiter pour le peuple et au nom du

peuple, bien plus qu'il n'aspirait à le gouverner. » cité par E. Taillemitte, *op. cit.* p. 489.

<sup>65</sup> Voir J.-P. Dinand, « Rochefort et la révolution de 1830 », *Roccafortis* n° 28, septembre 2001, p. 327-334.

<sup>66</sup> Voir l'analyse d'Antoine Vallauri, *op. cit.*

l'érection de sa statue au Puy-en-Velay en septembre 1883. Rien quand fut inaugurée sa première statue à Paris en juillet 1900.

Il fallut vraiment attendre l'arrivée des Américains en France en 1917 pour que l'on redécouvre à Rochefort le voyage de La Fayette. Lors des festivités organisées conjointement par la municipalité et les autorités militaires américaines, à l'occasion de *l'Independence Day* en juillet 1918, avec le concours de la Société de Géographie, le maire, Emmanuel Giron, célébra dans son discours « l'amitié des deux grandes Républiques qui marchent à l'avant de la civilisation pour le bien commun de l'Humanité ». Puis il retraça « le rôle de Rochefort en 1780 alors que La Fayette partait de notre port pour aller combattre aux côtés de Washington, auquel il annonça l'arrivée prochaine de 6 000 hommes commandés par Rochambeau ». Le maire prit garde de ne pas oublier de souligner : « C'est de Rochefort, que partaient quelques mois après Rochambeau et ses compagnons. C'est de Rochefort que s'acheminaient également vers la patrie de nos amis et alliés les convois allant à leur secours »<sup>67</sup>.

### Épilogue provisoire

À l'occasion du centenaire de la mort de La Fayette, le 17 et 18 avril 1934, plusieurs cérémonies solennelles furent organisées à Paris : par la municipalité devant la statue de Lafayette dans le square du Carrousel (également appelé square La Fayette), au cimetière Picpus, par la branche française de la Société des fils de la Révolution américaine, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, sous la double présidence du maréchal Pétain, ministre de la Guerre, et de l'ambassadeur des E.U.. Mais *Les Tablettes* ne donnèrent même pas l'information. Par contre, le journal annonça un peu plus tard la pose de deux plaques en mémoire de Pierre Loti, l'une sur sa maison qui devait être fixée le 21 mai, en présence de Claude Farrère, l'autre dans l'île d'Oléron. Puis il annonça l'inauguration du square Trivier pour le 8 juin. Tous des gloires locales. La légende de Lafayette n'avait pas encore pris droit de cité dans l'ancienne ville-arsenal ■



Statue de La Fayette au Puy-en-Velay



<sup>67</sup> C.r. de la fête dans *Les Tablettes* du 6 juillet 1918.